

**Province de Québec  
Municipalité de  
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 11 novembre 2024 à compter de 19 heures.

PRÉSENCES: M. Sylvain Roy, conseiller siège 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège 4, M. Pierre Bernier, conseiller siège 5 et M. Sylvain Goyette, conseiller siège 6, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

ABSENCE: Mme Ginette Prieur, conseillère siège 1

M. Pierre Dionne, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

6 personnes assistent à la séance.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2024**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 heures.

**2024-11-205 MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

Modification :

Ajout :

Adoptée à l'unanimité

**2024-11-206 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2024**

Il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu que le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024.

Adoptée à l'unanimité

**DÉPÔT DU RAPPORT DES PAIEMENTS, DU RAPPORT BUDGÉTAIRE COMPARATIF ET DU RAPPORT DE PROJECTION**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose devant les membres du Conseil :

- Le rapport des paiements effectués entre le 1<sup>er</sup> octobre 2024 et le 31 octobre 2024;
- Le rapport budgétaire comparatif en date du 31 octobre 2024
- Le rapport de projection au 31 décembre 2024.

**DÉPÔT DU RAPPORT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES AUTORISÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose devant les membres du Conseil le rapport des variations budgétaires entre le 1<sup>er</sup> octobre 2024 et le 31 octobre 2024.

**2024-11-207 AJUSTEMENT AUX CRÉDITS BUDGÉTAIRES**

**CONSIDÉRANT** les obligations de l'article 8.1 du *Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires* (446-2007), adopté tel que prescrit par l'article 960.1 du *Code municipal du Québec* (c. C-27.1);

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**CONSIDÉRANT** le rapport du directeur général et greffier-trésorier sur les ajustements aux crédits budgétaires.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Pierre Bernier et unanimement résolu,

D'autoriser les ajustements de crédits budgétaires au 11 novembre 2024 pour les comptes et montants présentés.

Copie de ce rapport est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

## 2024-11-208 REVALORISATION SALARIALE 2025

**CONSIDÉRANT QUE** les évaluations du personnel ont été effectuées par le directeur général et greffier-trésorier;

**CONSIDÉRANT QUE** selon les directives du manuel de l'employé, tous les employés bénéficieront d'une promotion d'un échelon à leurs dates d'anniversaire d'embauche à moins d'avis contraire;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général et greffier-trésorier a recommandé une promotion de deux échelons pour l'employé 429, laquelle a été acceptée par le comité de ressources humaines.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu,

**QUE** tous les employés bénéficieront d'une promotion d'un échelon à leur date d'anniversaire d'embauche;

**QUE** l'employé 429 bénéficiera d'une promotion de deux échelons à la date d'anniversaire de son embauche à la suite de la recommandation de la direction générale et à l'acceptation du comité de ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité

## 2024-11-209 EMBAUCHE DE MME AUDREY BLANCHETTE AU POSTE DE RESPONSABLE DES LOISIRS, DE LA VIE COMMUNAUTAIRE ET DES COMMUNICATIONS – MODIFICATION RÉSOLUTION 2024-06-127

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution 2024-06-127 le Conseil confirmait l'embauche de madame Audrey Blanchette en tant que responsable de la vie communautaire, des loisirs et des communications, pour un poste temporaire d'un an à temps complet, avec une période de probation de six mois se terminant le 11 décembre 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** son embauche avait pour but de remplacer un employé en congé maladie, et que ce poste est actuellement vacant avec le départ de celui-ci;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du directeur général et du comité de ressources humaines confirmant la réussite de la période de probation de madame Audrey Blanchette.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu,

**QUE** madame Audrey Blanchette soit confirmée à titre d'employé régulier de la Municipalité, occupant désormais un poste permanent à temps plein.

Adoptée à l'unanimité

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

## 2024-11-210 DÉMISSION DE MME FRANCE TREMBLAY

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution 11-03-068 le Conseil confirmait l'embauche de Mme France Tremblay au poste de réceptionniste;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme France Tremblay a remis sa lettre de démission le 28 octobre 2024, effective le 31 octobre 2024.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Pierre Bernier, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimentement résolu,

**D'accepter** la démission de Mme France Tremblay en date du 31 octobre 2024.

Adoptée à l'unanimité

## 2024-11-211 FERMETURE DE L'HÔTEL DE VILLE POUR LA PÉRIODE DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimentement résolu,

**D'autoriser** la fermeture de l'Hôtel de ville pour la période des fêtes de fin d'année, soit du 23 décembre 2024 au 5 janvier 2025 inclusivement. L'Hôtel de ville réouvrira le 6 janvier 2025 selon l'horaire habituel.

Adoptée à l'unanimité

## 2024-11-212 CALENDRIER DES ASSEMBLÉES DE CONSEIL 2025

Il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimentement résolu,

**QUE** pour l'année 2025, le Conseil maintienne sa politique des séances ordinaires, sauf exceptions, le deuxième lundi du mois à 19h.

Les dates choisies seront les suivantes :

- 20 janvier
- 10 février
- 10 mars
- 14 avril
- 12 mai
- 9 juin
- 14 juillet
- 11 août
- 8 septembre
- 15 octobre (Mercredi)
- 10 novembre
- 1<sup>er</sup> décembre
- 8 décembre (séance extraordinaire, budget).

Adoptée à l'unanimité

## 2024-11-213 AUTORISATION DE SIGNATURE – ADDENDA NUMÉRO 1 POUR LA PROLONGATION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE D'UN SERVICE EN MATIÈRE DE CARACTÉRISATION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC souhaite prolonger l'entente relative à la fourniture d'un service en matière de caractérisation des installations septiques;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'addenda soumis vise à prolonger l'entente de deux années supplémentaires et qu'il nécessite une signature.

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Pierre Bernier et unanimentement résolu,

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer tous les documents relatifs au prolongement de cette entente.

Adoptée à l'unanimité

**2024-11-214** **AUTORISATION DE PAIEMENT À TRANSPORT ET EXCAVATION BEN BENNY – FACTURES 1615 ET 1616**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu les factures 1615 et 1616 et que les quantités totales sont supérieures à notre estimation;

**CONSIDÉRANT QUE** ces factures concernent de l'agrégat pour la pumtrack.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Pierre Bernier et unanimentement résolu,

D'autoriser le paiement des factures :

- 1615 d'un montant de 24 626.02 \$ taxes incluses
- 1616 d'un montant de 5 900.01 \$ taxes incluses

**QUE** la dépense soit assumée par les fonds dédiés au projet de la pumtrack.

Adoptée à l'unanimité

**2024-11-215** **AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM) – PROJET D'UN NOUVEAU GARAGE MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution 2022-05-116 le Conseil autorisait le dépôt de la demande d'aide financière;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de protocole a été présenté aux membres du conseils, sous le numéro de dossier 2030517.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Pierre Bernier, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimentement résolu,

D'autoriser le maire à signer tous les documents relatifs à la convention d'aide financière dans le cadre du volet 1 du *Programme d'Amélioration et de Construction d'Infrastructures Municipales*.

Adoptée à l'unanimité

**2024-11-216** **ADJUDICATION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT SCM-2024-51 – ÉTUDE BIOLOGIQUE – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE GRANBY/SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON**

**CONSIDÉRANT QU'**une étude biologique est requise pour les travaux d'aménagement de la piste cyclable reliant Granby à Sainte-Cécile-de-Milton;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu l'offre de service de la firme LCL Génie, Environnement & Développement Durable et qu'elle s'élève à 30 899,53 \$ taxes incluses;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance extraordinaire du 26 août 2024, il a été autorisé par le Conseil de procéder de gré à gré pour une étude biologique et écologique ainsi que pour une étude géotechnique pour la piste cyclable sous la résolution 2024-08-169.

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu,

**D'adjuger** le contrat SCM-2024-51 à la firme LCL Génie, Environnement & Développement Durable pour un montant de 30 899,53 \$ taxes incluses;

**QUE** cette dépense soit assumée par les fonds dédiés au projet du lien cyclable Granby/Sainte-Cécile-de-Milton.

Adoptée à l'unanimité

2024-11-217

## **ADJUDICATION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT SCM-2024-52 – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE GRANBY/SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON**

**CONSIDÉRANT QU'**une étude géotechnique est requise pour les travaux d'aménagement de la piste cyclable reliant Granby à Sainte-Cécile-de-Milton;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu l'offre de service de la firme Labo Montérégie et qu'elle s'élève à 49 324,28 \$ taxes incluses;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance extraordinaire du 26 août 2024, il a été autorisé par le Conseil de procéder de gré à gré pour une étude biologique et écologique ainsi que pour une étude géotechnique pour la piste cyclable sous la résolution 2024-08-169.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu,

**D'adjuger** le contrat SCM-2024-52 à la firme Labo Montérégie pour un montant de 49 324,28 \$ taxes incluses;

**QUE** cette dépense soit assumée par les fonds dédiés au projet du lien cyclable Granby/Sainte-Cécile-de-Milton.

Adoptée à l'unanimité

2024-11-218

## **ADJUDICATION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT SCM-2024-53 À LA FIRME 9362-0557 QUÉBEC INC – ENTRETIEN MÉNAGER**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de l'entretien ménager arrive à échéance le 31 décembre 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat avait été adjugé à la firme 9362-0557 Québec Inc et que la Municipalité est satisfaite du travail effectué.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Pierre Bernier et unanimement résolu,

**D'octroyer** le contrat SCM-2024-53 à la firme 9362-0557 Québec Inc pour un montant forfaitaire de 2 874,38 \$ par mois taxes incluses (soit 34 492,56 \$ annuel, taxes incluses) pour une durée de 1 an, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

2024-11-219

## **DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE RÈGLEMENT 665-2024**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a adopté le règlement 665-2024 décrétant la construction d'un garage municipal, comportant une dépense de 3 208 505 \$, remboursable en 25 ans;

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a approuvé le règlement d'emprunt 665-2024 le 17 octobre 2024;

**CONSIDÉRANT QU'il** y a lieu d'obtenir un financement temporaire au montant maximum de 3 208 505 \$, selon les déboursés.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Pierre Bernier et unanimement résolu,

**QUE** le Conseil autorise une demande de financement temporaire à la Caisse populaire Granby—Haute-Yamaska pour les travaux prévus au règlement d'emprunt 665-2024, au montant de 3 208 505 \$;

**QUE** le Conseil autorise le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer tous les documents relatifs au financement temporaire.

Adoptée à l'unanimité

**2024-11-220** **AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT 667-2024 – SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ**

Avis de motion est donné par Mme Johanna Fehlmann, que sera adopté à la prochaine séance publique le règlement 667-2024 sur la régie interne des séances du Conseil de la Municipalité.

Le projet de règlement est déposé au Conseil conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

**2024-11-221** **AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT 668-2024 – TAXATION 2025**

Avis de motion est donné par M. Sylvain Goyette, que sera adopté à la prochaine séance publique le règlement 668-2024 sur la taxation 2025.

Le projet de règlement est déposé au Conseil conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

**RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DURANT LE MOIS D'OCTOBRE 2024**

Le responsable de l'urbanisme fait rapport des permis émis durant le mois d'octobre 2024 soit :

Permis d'addition d'un bâtiment	5
Permis d'agrandissement	3
Permis de construction	1
Certificat d'autorisation de démolition	2
Demande de dérogation mineure	1
Permis – Autres	1
Certificat d'autorisation pour piscine	1
Permis de captage des eaux souterraines	2
Permis de rénovation	4
Permis d'installation septique	3

Pour un total de 23 permis et une valeur totale de 734 900 \$ et un cumulatif annuel de 7 642 982 \$.

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**2024-11-222**     **ADJUDICATION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT SCM-2024-49 – RENOUELEMENT BANQUE D'HEURES POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN URBANISME POUR L'ANNÉE 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil désire assurer des suivis sur divers dossiers en urbanisme;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'occasion, le service de l'urbanisme a besoin d'avoir accès à des services professionnels en urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme SCU (Service Conseil en Urbanisme) a offert des services satisfaisants et a soumis une proposition d'offres d'honoraires pour l'année 2025.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu,

**DE** mandater la firme SCU a titre d'urbaniste-conseil afin d'assurer au besoin le suivi des dossiers en urbanisme, sous forme d'une banque de 48 heures de travail au tarif de 110 \$ / heure et les frais de déplacement au tarif de 0,65 \$ / km, pour l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité

**2024-11-223**     **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 669-2024 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560-2017 CONCERNANT LES USAGES PERMIS LIÉS À L'AGRICULTURE DANS LES ZONES RE-12 ET RE-14 ET LA SUPERFICIE DES BÂTIMENTS ACCESSOIRES AUTRES QUE RÉSIDENTIELS**

Avis de motion est donné par M. Sylvain Goyette, qu'il sera adopté à la séance tenante le projet de règlement 669-2024, visant à amender le règlement de zonage 560-2017. Ce règlement a pour objet :

- De modifier la superficie maximale au sol des bâtiments accessoires pour les usages autres que résidentiels, qui sera de 10% de celle de la superficie du terrain sans excéder celle du bâtiment principal;
- De limiter certains usages agricoles dans les zones RE-12 et RE-14, notamment l'élevage des animaux;
- D'autoriser la classe d'usage A2 dans la zone RE-12.

**2024-11-224**     **ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 669-2024 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560-2017 CONCERNANT LES USAGES PERMIS LIÉS À L'AGRICULTURE DANS LES ZONES RE-12 ET RE-14 ET LA SUPERFICIE DES BÂTIMENTS ACCESSOIRES AUTRES QUE RÉSIDENTIELS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a le pouvoir en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de modifier son règlement de zonage 560-2017;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil souhaite modifier la superficie au sol des bâtiments accessoires autres que résidentiels;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil souhaite limiter les usages agricoles de la classe d'usages A1 dans les zones RE-12 et RE-14, à l'instar des limitations déjà prévues dans les zones RE-10 et RE-11;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier le règlement de zonage 560-2017, afin de permettre les commerces et industries légères agricoles (classe d'usages A2), à l'exception des ateliers de fabrication et de réparation d'équipements agricoles légers, dans la zone RE-12 située en zone verte agricole, mais dont l'occupation principale est à des fins autres qu'agricoles;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 124 de la LAU, le Conseil doit adopter un projet de règlement;

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec C-27.1, un avis de motion a été donné et le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire publique du conseil, tenue le 11 novembre 2024;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du Conseil présents avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Johanna Fehlmann, et unanimement résolu,

**D'**adopter le premier projet de règlement 669-2024 intitulé « règlement 669-2024 amendant le règlement de zonage 560-2017 concernant les usages permis liés à l'agriculture dans les zones re-12 et re-14 et la superficie des bâtiments accessoires autres que résidentiels ».

De plus, une assemblée publique de consultation sera tenue le 25 novembre 2024, à 18h00, au Centre communautaire de la Municipalité, au 130 rue Principale, accompagnée d'une consultation écrite. Lors de cette assemblée publique tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du Conseil désigné par le maire, le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Copie de ce projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

2024-11-225

## **DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ À LA TABLE VÉLO DE LA HAUTE-YAMASKA**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit être représentée à la table vélo Haute-Yamaska.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu,

**DE** désigner Mme Audrey Blanchette, responsable de la vie communautaire, des loisirs et des communications à la table vélo de la Haute-Yamaska, à la place de M. Sofiane Fiala, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint;

**QUE** la résolution 2023-11-239 soit abrogée.

Adoptée à l'unanimité

2024-11-226

## **EMPLOI ÉTÉ CANADA 2025 – PROGRAMME PLACEMENT CARRIÈRE-ÉTÉ – DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR LES SERVICES DES LOISIRS, DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire embaucher des étudiants pour les services des loisirs, de l'urbanisme et des travaux publics pendant la période estivale;

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme emploi été de Service Canada accorde un financement aux employeurs du secteur public afin de créer des emplois d'été pour les étudiants de 15 à 30 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** notre demande de financement doit-être déposée d'ici le 19 décembre 2024.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu,

**D'**autoriser le directeur général et greffier-trésorier ou en son absence le directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint à signer tous les documents pertinents de la demande de financement pour l'embauche d'étudiants pour les services des loisirs, de l'urbanisme et des travaux publics par l'entremise du Programme d'emploi d'été du Service Canada;

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

D'autoriser également la publication d'offres d'emploi sur le site d'Emploi-Québec pour étudiants.

Adoptée à l'unanimité

## 2024-11-227 APPUI À LA SEMAINE NATIONALE DES PERSONNES DES PROCHES AIDANTES

**CONSIDÉRANT QUE** la semaine nationale des personnes proches aidantes se déroulait du 4 au 10 novembre 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil souhaite souligner l'apport exceptionnel des personnes proches aidantes dans le quotidien des personnes qui nécessitent leur soutien;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil reconnaît leur apport essentiel pour le bien-être de ces derniers et pour celui de notre tissu social en général;

**CONSIDÉRANT QUE** le dévouement, l'implication, l'amour et la bienveillance des personnes proches aidantes permettent aux personnes atteintes d'une maladie de se rétablir ou en perte d'autonomie de vivre ce parcours avec un peu plus de sérénité;

**CONSIDÉRANT QU'**un tiers de ces personnes offrent au moins une heure par semaine de soutien à une personne aimée (conjoint, enfant, parent, beaux-parents, fratrie, ami, voisin);

**CONSIDÉRANT QUE** des ressources existent sur le territoire pour accompagner les personnes proches aidantes dans leurs parcours (Info-Aidant 1 855-852-7784).

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu,

**DE** reconnaître et de souligner la contribution exceptionnelle des personnes proches aidantes.

Adoptée à l'unanimité

## 2024-11-228 JOURNÉE MONDIALE DU DIABÈTE LE 14 NOVEMBRE 2024

**CONSIDÉRANT QUE** la Journée mondiale du diabète est célébrée chaque année le 14 novembre pour sensibiliser la population aux enjeux liés à cette maladie;

**CONSIDÉRANT QUE** le thème retenu pour 2024 est « Diabète et Bien-être », visant à mettre le bien-être au cœur des soins du diabète et à initier un changement positif pour les personnes vivant avec cette condition;

**CONSIDÉRANT QUE** l'illumination en bleu des édifices municipaux est un geste symbolique fort qui permettra de montrer notre solidarité envers les personnes atteintes de diabète et de promouvoir l'éducation et la prévention autour de cette maladie;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs municipalités à travers le monde s'engagent également dans cette initiative, contribuant ainsi à une campagne globale de sensibilisation.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu,

**DE** s'engager à illuminer en bleu les principaux édifices municipaux le 14 novembre 2024, en soutien à la Journée mondiale du diabète;

**DE** diffuser l'information concernant cette journée à travers les canaux de communication municipaux afin de sensibiliser la population aux enjeux du diabète et à l'importance de l'éducation et de la prévention;

**MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON**

---

**QUE** la Municipalité soutienne les initiatives locales visant à améliorer la qualité de vie des personnes vivant avec le diabète, en collaboration avec les organismes de santé et les associations concernées.

Adoptée à l'unanimité

***PÉRIODE DE QUESTIONS***

Heure de début : 19 h 25

Heure de fin : 19 h 48

Dépôt d'une pétition contre le tracé de la piste cyclable par M. André Leclerc.

**2024-11-229      *LEVÉE DE LA SÉANCE***

Il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par M. Pierre Bernier que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19 heures 50.

Adoptée à l'unanimité

---

M. Paul Sarrazin  
Maire

---

M. Pierre Dionne  
Directeur général et greffier-trésorier